

CORÉE DU SUD Appel en faveur de Ham Ju-myong

Ham Ju-myong a été arrêté en 1983 et condamné à la détention à perpétuité pour des activités présumées d'espionnage en faveur de la Corée du Nord. Il a déjà purgé neuf années de sa peine et il est actuellement détenu dans la prison de Chonju. Amnesty International croit que Ham Ju-myong a pu être déclaré coupable à l'issue d'un procès inéquitable sur la base d'aveux obtenus sous la torture. L'Organisation exhorte les autorités à réexaminer son affaire.

Ham Ju-myong est né en 1933 dans ce qui est aujourd'hui la Corée du Nord. En 1952, pendant la guerre de Corée, il a suivi sa famille dans le Sud et s'est livré aux forces américaines qui formaient alors l'essentiel des troupes des Nations unies venues soutenir la République de Corée. Ham Ju-myong s'est installé en Corée du Sud où il a ouvert un petit café et une société de sous-traitance. Il a été placé sous la surveillance des autorités sud-coréennes jusqu'en 1968, année où il a été informé que cette mesure serait levée.

Le 18 février 1983, Ham Ju-myong a été arrêté et accusé, en vertu de la loi sur la sécurité nationale, d'avoir communiqué des informations à une Nord-Coréenne avec laquelle il se serait marié entre 1950 et 1952 et d'avoir été payé par les autorités de Corée du Nord. En mai 1984, il a été déclaré coupable d'espionnage et condamné à la détention à perpétuité. Sa peine a été confirmée par la Haute Cour et la Cour suprême.

Ham Ju-myong affirme avoir été gravement torturé pendant soixante jours après son arrestation et contraint de signer de faux aveux. Selon son témoignage, il aurait été privé de sommeil pendant dix à quinze jours, soumis à des décharges électriques appliquées sur les mains et les pieds, immergé à maintes reprises dans de l'eau, pendu par les pieds, et battu après avoir été attaché à une planche. Dans une déclaration adressée aux tribunaux, Ham Ju-myong a écrit:

«Ils m'ont demandé de leur parler de mon expérience du combat, mais je ne savais pas de quoi ils parlaient. Je leur ai dit sans mentir qu'après avoir été relâché en 1954, j'avais retrouvé ma famille et que je ne m'étais jamais livré à des activités d'espionnage, que tout simplement, je travaillais dur et ne m'occupais que de mes propres affaires.

«Après, ils m'ont dit que je devais être entré en contact avec la Corée du Nord au moyen d'une petite annonce dans le journal, et ils ont recommencé à me torturer... Comme je ne pouvais pas supporter d'être torturé, j'ai menti et déclaré sous serment que j'avais bien mis une petite annonce.

«Alors que j'étais mort de soif et de fatigue, ils m'ont apporté de l'eau chaude salée... Quand quelqu'un est torturé aussi cruellement, comment parler de justice et de vérité? J'ai finalement recommencé à faire de fausses déclarations.»

La femme de Ham Ju-myong n'a été informée de l'arrestation de son mari qu'une semaine plus tard, lorsque la police est venue fouiller leur maison. Elle n'a vu son mari que trois mois après son arrestation et remarqué, lors de sa visite, que son visage était enflé et qu'il semblait souffrir. Durant son procès en mai 1983, Ham Ju-myong a nié les charges retenues contre lui. Plusieurs amis qui avaient été appelés pour témoigner auraient été intimidés par les autorités et contraints de dire qu'il était communiste.

Amnesty International a écrit aux autorités sud-coréennes à propos des cas de 25 prisonniers politiques qui purgent de très longues peines de détention. Ils ont été accusés d'espionnage après s'être rendu en Corée du Nord, avoir rencontré des membres de groupes favorables à la Corée du Nord au Japon ou encore être entré en relation avec des parents en Corée du Nord. Beaucoup de ces prisonniers ont été déclarés coupables sous les gouvernements précédents à l'issue de procès qui ne semblaient pas satisfaire aux normes internationales en matière d'équité.

Action recommandée

Adressez des appels au ministre de la Justice de Corée du Sud dans lesquels vous vous direz inquiets de ce que Ham Ju-myong ait pu être déclaré coupable à l'issue d'un procès inéquitable et demanderez instamment aux autorités de procéder à un nouvel examen de son affaire.

Adresse: Mr Kim Ki-choon, Minister of Justice, Ministry of Justice, 1 Chungang-dong, Kwachon-myon, Shihung-gun, Kyonggi Province, République de Corée

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur les prisonniers politiques purgeant de longues peines en Corée du Sud, lire les documents d'Amnesty International traduits en français sous le titre Corée du Sud. Détentions pour atteintes à la sécurité nationale (index AI: ASA 25/25/91) et Corée du Sud. Les préoccupations d'Amnesty International (index AI: ASA25/14/92)

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre South Korea: Appeal on Behalf of Ham Ju-myong. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL -ÉFAI- septembre 1992.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à:

